Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1433

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les managers succèdent aux ouvriers

La composition de la main-d'œuvre provenant de l'Union européenne s'est fortement modifiée. Spécialement dans un canton économique comme le canton de Zurich. Alors que les travailleurs émigrés précédents, originaires d'Italie, d'Espagne ou du Portugal ont façonné l'image de l'immigrant typique, ils sont aujourd'hui remplacés par des managers, des spécialistes bancaires et des informaticiens venant de l'Europe centrale. Contrairement à ce que l'on peut croire, la part des ressortissants de l'Union européenne par rapport au total des personnes étrangères exerçant une activité lucrative diminue depuis 1991; C'est ce que nous apprend *La Vie économique* dans son numéro d'avril 2000. Présentation des résultats de l'étude (adaptation, gs).

LA VILLE ET le canton de Zurich attirent depuis toujours des gens de l'étranger, mais aussi du reste de la Suisse. Parmi les personnes exerçant une activité lucrative, presque un quart sont actuellement des étrangers. Néanmoins, la part des étrangers dans la population cantonale, située à 21% est presque équivalente à celle que l'on constate au niveau suisse, à hauteur de 19,4%. Depuis 1980, la population étrangère résidant en Suisse a même augmenté sensiblement plus vite que celle résidant dans le canton de Zurich.

La libre circulation des personnes va-t-elle influer sur le marché du travail à Zurich? Faut-il s'attendre à un afflux de main-d'œuvre étrangère? Ou l'avantage concurrentiel de l'espace économique zurichois va-t-il s'améliorer puisque les spécialistes recherchés pourront être plus facilement recrutés dans les pays de l'UE-nion européenne?

L'évolution du nombre d'étrangers, les expériences faites dans les pays voisins en matière de libre circulation des personnes donnent des points de repère sur les effets vraisemblables de l'accord.

Convergence vers la moyenne

Parmi les quelque 250000 personnes possédant une autorisation d'établissement ou de séjour à l'année et qui disposaient d'un domicile fixe dans le canton de Zurich en 1999, 53,4 % exerçaient une activité lucrative. Avant le début de la longue récession des années nonante, leur taux d'activité était sensiblement supérieur (63 %).

Le retour de la main-d'œuvre italienne et espagnole

A la fin de l'année 1999, 60% des personnes étrangères exerçant une activité lucrative provenaient de l'Union européenne; vingt ans auparavant, ce chiffre était encore de 80%. Après 1991, le nombre de ressortissants de l'Union parmi les personnes exerçant une activité lucrative a diminué non seulement en proportion, mais aussi en chiffres absolus, passant de 95000 à 82000 personnes, parvenant à une moyenne inférieure à celle de 1979.

L'augmentation, jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, du nombre des personnes étrangères exerçant une activité lucrative est essentiellement due à l'arrivée de migrants appartenant au «deuxième cercle», c'est-à-dire aux ressortissants des pays qui n'appartiennent pas à l'UE. Trois personnes immigrées sur quatre étaient originaires, en 1999, de l'ancienne Yougoslavie (30700 personnes), une sur six de la Turquie (6700 personnes).

La diminution de l'importance de l'UE comme zone d'origine est à imputer notamment à un important volume de retours au pays de la main-d'œuvre italienne et espagnole. Cependant, les Italiens constituent toujours, avec 34000 personnes, le contingent le plus important parmi les personnes exerçant une activité lucrative dans le canton de Zurich.

L'expérience au sein de l'Union européenne montre que l'obligation ou la volonté de gagner sa vie dans le «riche Nord» diminue à mesure que le standard de vie s'accroît dans les pays du sud de l'Europe. Les contrées d'émigration traditionnelle sont devenues des pays d'immigration. Il est donc très peu vraisemblable que le nombre de nouveaux venus provenant de l'Union augmente de manière massive en raison de la libre circulation des personnes.

Le modèle à double cercle ancré dans la politique des étrangers et la suppression du statut de saisonnier compliquent par contre le recrutement de la main-d'œuvre en dehors de l'UE. La tendance ininterrompue à la croissance constatée jusqu'en 1995 dans l'afflux de main-d'œuvre provenant du deuxième cercle devrait ainsi être stoppée.

A la différence de cantons tels que Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Genève et le Tessin, aucun marché régional du travail dépassant les frontières ne s'est créé dans le nord du canton de Zurich. Bien que le nombre des frontaliers du canton de Zurich ait doublé en vingt ans, pour atteindre 3200 personnes, ils ne représentent aujourd'hui que 2,4% des personnes étrangères exerçant une activité lucrative. Ainsi, aucun effet marquant sur le marché zurichois du travail n'est escompté de la libre circulation des personnes, même si celle-ci libéralise également l'emploi des frontaliers par l'autorisation, par exemple, du séjour hebdomadaire.

Enrichissement du marché du travail

Au cours des années soixante et septante, les travailleurs étrangers symbolisèrent l'image de l'immigrant. De nos jours, ils sont remplacés par des managers, des spécialistes bancaires et des informaticiens. Dans les faits, depuis la deuxième moitié des années quatre-vingt, les autorités du marché du travail du canton de Zurich n'ont pratiquement octroyé des autorisations de séjour à l'année qu'à des spécialistes dans des domaines tels que les applications logicielles, le conseil, la planification, la production manufacturière ou l'électronique et l'électrotechnique.

L'ouverture contrôlée du marché du travail en personnel hautement qualifié n'a d'influence que progressivement sur les effectifs des personnes étrangères exerçant une activité lucrative. Toutefois, parmi les personnes étrangères exerçant une activité lucrative et dont le domicile permanent se situe dans le canton, la part des groupes de professions qui requièrent une formation supérieure s'est accrue entre 1989 et 1998, de 8,8% à 11,1%.

La Vie économique conclut que la population résidente étrangère va donc se stabiliser pour l'instant. Par la suite, un retour aux proportions connues dans les années septante et huitante, avec une part relativement élevée de ressortissants de l'Union européenne est vraisemblable. ■